

Chaudronniers auvergnats à Châlons-sur-Marne

par

Raymond JOSSE
Membre associé

Sachant l'intérêt que je porte aux mouvements de populations entre le Plateau Central et la région du Nord-Est, Monsieur Georges Dumas, conservateur en chef des Archives de la Marne et de la région Champagne-Ardenne, a bien voulu me signaler l'existence, à Châlons-sur-Marne, du dossier B 234 : « Suppliques de chaudronniers auvergnats, dans le bailliage du Comté-pairie de l'évêque de Châlons ».

Il s'agit de demandes d'autorisations de travail, établies par des chaudronniers auvergnats entre 1674 et 1745, et des suites données à ces demandes. Les textes sont très voisins, et de nos jours, ils pourraient sortir d'un carnet à souches.

Voici un exemple, cité *in extenso* ; le texte est écrit sur papier timbré de la Généralité de Champagne (1) :

« Permission accordée aux chaudronniers d'Auvergne pour travailler en cette ville (Châlons-sur-Marne) du 6 juin 1736.

à Monsieur

Monsieur le Bailly de Chaalons, Comté pairie de France ou son lieutenant

Supplient humblement Antoine La Nugue et Pierre Soutoul, chaudronniers d'Auvergne, disent qu'ils souhaiteraient travailler de leur profession de chaudronnier dans l'étendue de votre juridiction pour le temps qu'il vous plaira leur prescrire, et suivant l'usage les trois mois estant expirés depuis le dernier travail de leurs camarades en cette ville, et comme ils ne peuvent le faire sans votre permission, ils ont recours à vous pour leur être sur ce pourvu ».

« Ce considérés, Monsieur, ils vous plaise permettre aux suppliants de travailler dans l'étendue de votre juridiction, pour tel temps qu'il vous plaira leur prescrire, et pour commencer mercredy six du présent mois, et vous ferez bien.

(Signé) Antoine Lanugue.

1. Orthographe respectée.